

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020 à 18 H 30

L'AN DEUX MILLE VINGT, le **TREIZE NOVEMBRE**, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Longues-sur-Mer, se sont réunis à la **SALLE DES FETES**, Rue Jean Pierre Savary, à huis clos (article L 2121-18 du CGCT) suite à la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire le 5 Novembre 2020 (article L 2121-1 du CGCT).

Etaient présents : Roland TIRARD, Marie BACON, Bernard BRIARD, Pierrette DANIEL, Olivier DE SAINTIGNON, Annick DELAMARE, Stéphanie GAILLARD, Fabienne LEROY, Pierre LEPAINTEUR, Jean-Pierre PORET, François POTIGNON, Frédéric SOMMIER.

Absent(s) : Albert CATHERINE, Wilfrid LECARPENTIER, Mickaël YVER

Excusé(s) ayant donné pouvoir :

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil municipal et ouvre la séance. Après avoir fait l'appel des membres présents, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion du Lundi 12 Octobre 2020.

Le procès-verbal de la réunion du 12 Octobre 2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance désigné est François POTIGNON.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service « ASSAINISSEMENT » 2019

Monsieur le Maire, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement de l'année 2019 qui a été voté par délibération du 1^{er} Octobre 2020, Bayeux Intercom a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement de l'année 2019

2-Projet de bail commercial pour Madame GUERIN Laëtitia

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Longues-sur-Mer est propriétaire des murs des locaux commerciaux.

Un bail commercial doit-être mis en place pour la location du local de la Boucherie situé 5 rue Jean Pierre Savary à Madame GUERIN Laëtitia à compter du 20 Novembre 2020.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire ou son représentant à passer et à signer un bail commercial avec Madame GUERIN Laëtitia, domiciliée Lotissement Square des Pommiers, 14400 Longues-sur-Mer en l'Etude de Maître BOISSET (SCP GOUHIER-BOISSET-PÉAN).

FIXE le montant du loyer mensuel à **500,00 €**.

3-Attribution de chèques-cadeaux aux agents pour l'année 2020

- ◇ Vu la loi n° 83-634 portant disposition relatives aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- ◇ Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- ◇ Considérant que les collectivités sont tenues, depuis la loi n° 2007-209 du 19 Février 2007 de mettre à la disposition de leurs agents des services ou prestations d'action sociale ;
- ◇ Considérant que ces prestations visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles en contribuant notamment à l'augmentation de leur pouvoir d'achat ;
- ◇ Considérant l'intérêt que représente l'offre des chèques cadeaux d'Espace Action aux agents communaux et que la commune de Longues-sur-Mer soit acteur de l'économie locale à l'occasion de Noël 2020 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de mettre en place des chèques cadeaux pour les quatre agents titulaires de la collectivité sans condition d'ancienneté ;

PRECISE qu'ils seront distribués en fin d'année civile à l'occasion des fêtes de fin d'année 2020.

Le montant total alloué pour l'année 2020 aux agents est de **170.00 €**.

Les crédits nécessaires sont imputés à l'article 6232 du Budget Communal ;

PREND ACTE que cette prestation est exonérée de charges sociales jusqu'au seuil de 5% du plafond de la Sécurité Sociale par agent et par an, (soit 171 € pour l'année 2020).

4-Tarif des droits de place pour l'année 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif des droits de place pour les commerçants non sédentaires qui occupent le domaine public en face des commerces de Longues-sur-Mer.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif annuel qui entrera en vigueur au **1^{er} Janvier 2021**.

Ce tarif sera révisable annuellement et payable d'avance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

- **10** voix **POUR**
- **2** voix **CONTRE**

FIXE le tarif des droits de place à **100.00 €** par an, payable à l'avance entre les mains de Monsieur le Trésorier Principal de Bayeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16

Le Secrétaire de Séance
François POTIGNON

Le Maire
Roland TIRARD

